



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2018

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 21 septembre 2018

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Anthony Pontet

OBJET : **AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE CONSENTIR AU PROFIT D'ENEDIS UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION SOUTERRAINE DE 400 VOLTS ET SES ACCESSOIRES, SUR LA PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION AW N°46 SITUEE A BOUC-BEL-AIR, LIEUDIT COLLET BLANC SUD**

MEI Roger
PRIMO Yveline
LA PIANA Jean-Marc
PONA Valérie
BASTIDE Bernard
NERINI Nathalie
MENFI Joseph (dit Jeannot)
ARNAL Jocelyne
PORCEDO Guy Procuration
MASINI Jocelyne
PONTET Anthony
LAFORGIA Christine
JORDA Claude
GUIDINI-SOUCHE Johanne
PARDO Bernard Procuration
KADRI Zahia Procuration
PARLANI René Absent
BARBE Françoise Procuration
TOUAT Didier
SEMENZIN Véronique Procuration jusqu'à la question n° 08
BRONDINO Maurice
GAMECHE Samia
VIRZI Antoine Procuration
BUSCA-VOLLAIRE Céline Procuration
BAGNIS Alain
MUSSO Alice Procuration jusqu'à la question n° 07
SBODIO Claude
GARELLA Jean-Brice
MARTINEZ Karine Procuration
RIGAUD Hervé
AMIC Bruno
APOTHELOZ Brigitte
BALDO Antonio Procuration
BLANGERO Maryse Absente
LEPOITTEVIN Clément Absent

Nombre total de conseillers : 35
Présents à la séance : 22 jusqu'à la question n° 07, puis 23 jusqu'à la question n° 08,
puis 24 à partir de la question n° 09
Nombre de pouvoirs : 10 jusqu'à la question n° 07, puis 09 jusqu'à la question n° 08,
puis 08 à partir de la question n° 09
Absents à la séance : 03

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Par décision du 26 Septembre 2017, Monsieur le Maire a autorisé la location d'une emprise de terrain de 20 m², sur la parcelle communale cadastrée section AW n°46, lieudit Collet Blanc Sud, située à Bouc-Bel-Air, au profit de la Société Française de Radiotéléphone (SFR), pour les besoins et l'exploitation de ses réseaux actuels et futurs, et afin de remplacer l'antenne relais implantée jusque-là sur le site du Puits Yvon Morandat.

Afin de raccorder cette nouvelle antenne-relais, ENEDIS sollicite l'octroi d'une servitude de passage relative à l'installation d'une canalisation souterraine de 400 volts et de ses accessoires, sur une largeur de 3 mètres et une longueur d'environ 17 mètres, dans la parcelle communale cadastrée AW n° 46, conformément au plan ci-joint.

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention sous seing privé ci-annexée, en vous précisant qu'ENEDIS versera à la commune une indemnité compensatrice unique et forfaitaire de 20 € (vingt euros).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De consentir à ENEDIS une servitude de passage sur la parcelle communale sise à Bouc-Bel-Air, cadastrée section AW n°46, lieudit Collet Blanc Sud, afin de permettre le raccordement électrique de l'antenne-relais de la Société Française de Radiotéléphone (SFR), implantée sur cette même parcelle.

ARTICLE 2 : Que la servitude consistera au passage dans la parcelle précitée, d'une canalisation souterraine de 400 volts dans une bande de 3 mètres de large, sur une longueur d'environ 17 mètres, conformément au plan ci-joint, et aux conditions énumérées dans la convention ci-annexée.

ARTICLE 3 : Qu'à titre compensatoire ENEDIS sera redevable d'une indemnité unique et forfaitaire de 20 € (vingt euros), au profit de la commune.

ARTICLE 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention sous seing privé, ci-annexée, puis l'acte notarié devant Maître Magali Raynaud de l'Office Notarial de Gardanne et à poursuivre toutes les formalités administratives y afférent.

ARTICLE 5 : Que l'ensemble des frais d'acte notarié seront à la charge d'ENEDIS.

ARTICLE 6 : Que les crédits seront versés aux recettes du Budget Communal.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI
SIGNE

TRANSMISE EN SOUS/PREFECTURE LE :

04 OCT. 2018

AFFICHÉE LE :

04 OCT. 2018

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU :

04 OCT. 2018

